



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1621

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2015

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1621**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2015**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1524-5-14 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publique locale (SPL).

La société d'économie mixte SEGAPAL a été créée en 1979 afin de gérer le grand parc de Miribel Jonage. Le 29 juin 2012, cette SEM s'est transformée en SPL qui revêt la forme d'une société anonyme et est détenue à 100 % par des collectivités territoriales. Elle a pris le nom de Société de gestion des espaces publics du Rhône amont. Son nom commercial reste SEGAPAL.

L'objet de la SPL SEGAPAL est l'exploitation, la gestion, la réalisation, la création et la mise en valeur, par tous les moyens, d'espaces publics. Elle assure sur ses territoires l'entretien, la surveillance, l'animation, la mise en valeur des sites, l'organisation d'événementiels, la communication et la promotion des sites. Ses missions d'entretien et de gestion s'entendent aussi bien sur terre que sur eau.

La Métropole de Lyon est actionnaire de la SEGAPAL et est, à ce titre, représentée au conseil d'administration par madame Martine David et messieurs Jean Paul Colin et Richard Brumm.

Le document présenté au Conseil de la Métropole comprend le rapport de gestion concernant l'année 2015.

Le capital de la SEGAPAL est de 670 000 € réparti entre 17 actionnaires. Avec 51 % du capital social, l'actionnaire majoritaire est le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole détient 19,60 % du capital social soit 131 320 € et le Département du Rhône 2,80 % conformément à l'application de la répartition décidée par la Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT).

18 administrateurs siègent au conseil d'administration dont 3 au titre de la Métropole. Une assemblée spéciale réunit les actionnaires dont la part du capital ne leur permet pas d'être représentés au conseil d'administration. En 2015, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois.

Le Président de la société est monsieur Gilbert-Luc Devinaz. Il est entouré de 2 Vice-Présidents : messieurs Jean Paul Colin et Pascal Protiere. Le directeur général est monsieur Didier Martinet.

Un comité d'engagement et de suivi est chargé de donner son avis sur les opérations de la société et d'en suivre le déroulement. Deux représentants de la Métropole sont membres de ce comité de suivi. De même, un guide des procédures a été institué avec, entre autres, la création d'une commission d'appel d'offres.

## I - Bilan financier 2015

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices.

	2013 en K€	2014 en K€	2015 en K€	Tendance 2014- 2015
capital social	670			
participation publique	100%			
<i>dont Métropole de Lyon</i>	11,2 %		19,6 %	
produits société	3 735	3 814	3 905	↗
<i>dont rémunération du régisseur</i>	3 174	3 239	3 320	↗
charges société	3 622	3 715	3 815	↗
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	0	6	0	↘
résultat net (y compris résultat exceptionnel)	15	93	95	↗
capitaux propres	720	810	904	↗

La SEGAPAL est titulaire d'une délégation de service public confiée par le SYMALIM pour une durée de 3,5 ans à compter de juillet 2014, au titre de laquelle elle assure la gestion, l'animation et l'aménagement du grand parc de Miribel Jonage. La rémunération perçue par la SPL à ce titre représente 85 % des recettes de la société. Elle a progressé de 2,5 % en 2015 du fait d'une hausse de la part variable qui s'explique par une augmentation des recettes de graviers et du chiffre d'affaires de l'Atol'.

Les autres produits (15 %) correspondent aux opérations de mandats confiés par le SYMALIM et aux missions réalisées par la SPL pour ses autres membres : leur progression est de 1,7 %. La SPL a ainsi effectué 6 missions en dehors du Grand Parc pour un montant total de 219 K€.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 2,7 % en 2015. Les achats et charges externes et les impôts et taxes ont été relativement stables. Les frais de personnel ont progressé de 4,4 %, notamment du fait de l'ouverture du centre de l'Iloz' avec le recrutement de saisonniers et contrats à durée déterminé (CDD) pour assumer les missions nouvelles de la SPL.

L'effectif permanent de la société est de 67 salariés dont 9 cadres, 11 agents de maîtrise et 47 employés. Des CDD et contrats saisonniers sont venus compléter les effectifs au cours de l'exercice 2015. Le comité d'entreprise se réunit tous les mois et le CHSCT tous les trimestres.

## II - Fait marquant de 2015

L'année 2015 est la première année pleine de fonctionnement du bâtiment dédié à l'éducation, à l'environnement et au développement durable nommé l'Iloz' qui a été ouvert en septembre 2014.

## III - Perspectives et développement de la structure sur 2016

L'année 2016 sera marquée par l'arrêt de l'extraction de graviers et donc la perte des recettes correspondantes pour la SEGAPAL qui en percevait 15 %, soit un montant de 101 K€ en 2015.

La société souhaite développer des missions extérieures au Grand Parc auprès de ses autres actionnaires pour maintenir, voire accroître son chiffre d'affaires et mutualiser ses effectifs sur le territoire du Rhône Amont.

Une entrée de nouveaux actionnaires au capital de la SPL (Villette d'Anthon, Beynost, Saint Maurice de Beynost et Jonage) est prévue ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** du rapport établi sur l'activité de la Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont au titre de l'exercice 2015.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**